

RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

GUERRE COMMERCIALE

LE SCFP DOIT :

1. Collaborer avec tous ses paliers pour pousser tous les paliers de gouvernement à adopter des politiques d'approvisionnement qui reconnaissent que la propriété publique, les infrastructures publiques et la prestation directe de services publics constituent les meilleures options pour répondre aux besoins en matière de services publics;
2. Aider ses sections locales et ses autres organismes à charte à identifier les possibilités de mettre un terme aux contrats avec des entreprises américaines et de rapatrier les activités en interne;
3. Encourager et aider ses organismes à charte à inciter tous les employeurs à adopter de solides politiques d'approvisionnement « acheter canadien » qui privilégient l'acier, l'aluminium, les produits du bois, les véhicules et les biens manufacturés au Canada par une main-d'œuvre syndiquée;
4. Travailler en solidarité avec les syndicats représentant la main-d'œuvre du secteur privé, en particulier dans les secteurs et les collectivités les plus durement touchés par la guerre commerciale, afin de protéger les bons emplois syndiqués et de consolider les industries et les services publics canadiens;
5. Utiliser sa plateforme pour faire connaître les menaces qui pèsent sur les emplois syndiqués et mobiliser ses membres afin qu'ils participent aux manifestations et aux autres actions collectives visant à défendre les travailleuses, les travailleurs et les secteurs d'activité concernés;
6. Participer, avec les syndicats concernés, à des activités conjointes de lobbying, d'action politique et de sensibilisation populaire;
7. Apporter des ressources aux coalitions intersyndicales et aux campagnes concertées;
8. Promouvoir le répertoire « Produits et services fabriqués par la main-d'œuvre syndiquée canadienne » du Congrès du travail du Canada et les ressources similaires afin d'aider ses organismes à charte et les employeurs de ses membres à prendre des décisions d'approvisionnement qui soutiennent les bons emplois syndiqués canadiens;
9. Procéder à un examen approfondi des contrats et des pratiques d'achat de son échelon national et cesser de s'approvisionner auprès de fournisseurs américains au profit de fournisseurs canadiens syndiqués;
10. Élaborer et mettre à la disposition des organismes à charte une trousse de campagne afin de faire progresser ces objectifs.
11. Affecter des ressources à la recherche de nouveaux partenariats avec d'autres groupes ou coalitions qui partagent ces objectifs.

PARCE QUE :

- Chaque année, les municipalités, les gouvernements provinciaux, les conseils scolaires, les autorités sanitaires, les sociétés d'État et les autres entités du secteur public dépensent des centaines de milliards de dollars en biens services. Une grande partie de ces achats sont faits sur les marchés internationaux.
- Les marchés publics constituent un important levier de politique économique qui peut servir à soutenir de bons emplois syndiqués, à consolider les collectivités locales et les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'à développer les capacités industrielles nationales.
- Les entités du secteur public doivent conserver le pouvoir de prioriser les fournisseurs locaux et nationaux; ce pouvoir doit être préservé dans les négociations commerciales et ne pas faire l'objet de concessions.
- Les politiques en matière de marchés publics devraient compléter la prestation directe de services publics et non la remplacer.
- Les entités du secteur public doivent également investir régulièrement dans les infrastructures publiques, les services publics et l'emploi dans le secteur public, en veillant à ce que les fonds publics servent à renforcer les capacités publiques.